



AVIS AU PUBLIC

Urbanisme et aménagement communal

a) Projet d'aménagement général

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 14 janvier 2019, le conseil communal de la commune de Heffingen a donné son accord pour entamer la procédure d'adoption de la refonte générale du plan d'aménagement général de la commune de Heffingen.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, ainsi que le projet d'aménagement général, ensemble avec la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours, soit du 18 janvier 2019 au 18 février 2019 inclusivement à la maison communale à Heffingen – 2, am Duerf, où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, les observations et objections contre le projet d'aménagement général doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Heffingen (L-7651 Heffingen – 2, am Duerf) dans le délai de trente jours du dépôt du projet (jusqu'au 18 février 2019 inclus).

b) Rapport sur les incidences environnementales

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier du projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht) sont déposés pendant trente jours, soit du 18 janvier 2019 au 18 février 2019 inclusivement à la maison communale à Heffingen – 2, am Duerf, où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les observations et suggestions relatives à l'évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung) peuvent être présentées au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Heffingen au plus tard dans les 45 jours qui suivent le début de la présente publication (jusqu'au 4 mars 2019 inclus), soit par le biais du support électronique (info@heffingen.lu) ou directement par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Heffingen (L-7651 Heffingen – 2, am Duerf).

c) Informations générales

Le projet d'aménagement général et le rapport sur les incidences environnementales avec toutes les pièces à l'appui sont publiés du 18 janvier 2019 au 18 février 2019 inclusivement sous forme électronique sur le site internet de la commune de Heffingen, www.heffingen.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information pour tous les intéressés se tiendra le mercredi, 23 janvier 2019 à 19.30 heures au Centre Culturel et Sportif à Heffingen – rue Stenkel.

Heffingen, le 16 janvier 2019

Le collège des bourgmestre et échevins

Jérôme Seiler, bourgmestre

Pit Wilgé et Camille Feltes, échevins